

# communiqué de presse

Mardi 23 juin 2009

---

## De nouvelles aides financières pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant dès la rentrée 2009

---

Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a souhaité mettre en place, dès la rentrée 2009, un accompagnement des futurs enseignants. Ainsi, les étudiants inscrits en Master 2 et qui préparent les concours de l'Éducation nationale (professeur des écoles, professeur de collège et de lycée, conseiller principal d'éducation) pourront bénéficier de nouvelles aides financières complémentaires aux bourses sur critères sociaux et aux bourses au mérite déjà accordées par le ministère de l'Enseignement supérieur. Les étudiants concernés pourront également avoir une expérience concrète du métier d'enseignant par des stages pré-professionnalisants rémunérés jusqu'à 3000 euros.

Ces nouvelles bourses qui sont mises en place dans le cadre de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants doivent permettre de garantir la démocratisation et l'attractivité de l'accès au métier d'enseignant. Pour en bénéficier les étudiants devront remplir les conditions suivantes :

- l'étudiant doit être boursier de l'enseignement supérieur ou avoir des parents dont le revenu brut global ne dépasse pas 60 000 euros.
- L'étudiant doit être inscrit en Master 2 et suivre une formation permettant de se préparer aux concours de recrutement d'enseignants (dans le cadre du master lui-même ou d'une spécialité ou d'un parcours complémentaire). Il doit également s'engager à s'inscrire à la prochaine session des concours de l'Éducation nationale.

Les modalités d'attribution des nouvelles aides sont précisées sur le site du Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr) chargé avec le réseau régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) d'assurer la gestion de cet accompagnement social, depuis l'information des étudiants jusqu'à l'instruction des dossiers et le versement des aides.

Afin que tous les étudiants soient informés du nouveau dispositif, le ministère de l'Éducation nationale lance, dès aujourd'hui, une campagne nationale de communication qui sera relayée par les établissements d'enseignement supérieur.